

Secteur de la Communication - Attribution de subventions

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

I - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2005 :

	Rappel subvention obtenue en 2004	Demande 2005	Proposition 2005
Radio Bip	4 000 €	10 000 €	4 000 €
RCF Besançon	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Radio Sud	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Radio Campus	4 000 €	6 000 €	4 000 €

Radio Bip

Cette radio locale associative émet depuis 1981 à Besançon. Elle émet 24h/24, propose des bulletins d'information et un agenda des manifestations 4 fois par jour, un journal de quartier 2 fois par semaine, des magazines ou des rendez-vous avec l'actualité 5 fois par jour, des émissions variées et thématiques tournées vers l'information sociale, politique, culturelle, humanitaire, avec l'aide de bénévoles. La radio organise des concerts dans ses locaux et fait la promotion des chanteurs et groupes régionaux. Radio Bip accueille également en formation des stagiaires des Communautés Européennes et des jeunes des établissements scolaires de la région de Franche-Comté.

RCF Besançon

Radio Chrétienne en France est une radio généraliste qui s'efforce de promouvoir les émissions d'intérêt général à travers des programmes touchant à la vie sociale, économique, culturelle et spirituelle, qui bénéficie d'une bonne notoriété (40 000 auditeurs par semaine).

L'association accueille dans ses studios des enfants scolarisés dans des établissements de Besançon ou des communes environnantes pour des stages de courte durée.

La zone de diffusion de RCF Besançon couvre les 2/3 du département du Doubs et les 2/3 de la Haute-Saône.

Radio Sud

Radio Sud a obtenu sa première autorisation d'émettre en 1985 et a reçu en janvier 2001 une troisième homologation délivrée par le CSA pour une nouvelle période de 5 ans. Radio Sud se donne comme missions de favoriser le lien entre les habitants, de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas ou qui oeuvrent dans l'anonymat, et de relater l'actualité de proximité. A noter également la poursuite de leur travail en partenariat avec Radio France Internationale et le GIP-EPRA et de l'accueil de stagiaires, ainsi qu'en 2004/2005 la mise en place d'une collaboration avec le centre social Dürer pour une aide à l'intégration d'un groupe de femmes socialement fragiles.

Radio Campus

Radio Campus est en pleine phase de développement et compte à ce jour près de 150 adhérents. La radio prévoit en 2005 son déménagement dans la maison de l'étudiant sur le campus, envisage d'augmenter sa puissance d'émission et ses moyens techniques. La radio s'attache à favoriser l'émergence des musiques actuelles (organisation également du festival «L'herbe en zik») et à développer la vie étudiante sur Besançon. Elle a été présente sur le salon Initial, participera au prochain forum des associations ainsi qu'aux journées Portes Ouvertes organisées par l'Université.

La dépense globale s'élève à 16 000 €.

II - Subvention en soutien du projet Shell Eco-Marathon 2005

Le Shell Eco-Marathon est une manifestation organisée en France depuis 1985 par le groupe Shell. Cette compétition internationale basée sur l'économie de carburant a pour but non seulement de rapprocher le monde industriel du monde de l'éducation, mais également d'aborder le thème du développement durable. Ainsi la majorité des participants se compose de jeunes dans le cadre de leurs études : élèves de lycées techniques ou professionnels et étudiants d'IUT ou de grandes écoles.

Cette compétition n'est pas une épreuve de vitesse mais d'endurance, le but étant pour une vitesse minimum donnée de parcourir la plus grande distance possible en consommant le minimum d'essence possible.

Les étudiants de l'IUT de Besançon, département Génie Mécanique et Productique sollicite une subvention pour leur participation à cette manifestation.

La Ville de Besançon elle-même engagée dans une politique de développement durable et soucieuse de valoriser le savoir-faire bisontin propose l'attribution d'une subvention de 1 000 € pour la participation des étudiants de l'IUT à ce projet.

III - Championnat de France de Montgolfières

Le comité directeur de la Fédération française d'aérostation a confié au club «Les vents du futur», en partenariat avec trois collectivités locales (Ville de Besançon, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Conseil Général du Doubs) le championnat de France 2005 de montgolfières qui se déroulera à Besançon du 23 au 28 août 2005.

Programme et organisation

Cette manifestation réunira 50 ballons en compétition ainsi que 20 ballons en animation «fiesta». Equipages, juges et commissaires représentent environ 400 personnes qui séjourneront pendant une semaine à Besançon.

Les organisateurs de la compétition se situeront à Micropolis, où seront installés la salle de briefing «pilotes», la salle de presse, les bureaux pour la direction des vols, un espace restauration, les parkings pour les véhicules et remorques, le point gaz...

Le site principal d'envol des ballons en compétition sera situé à Thise, sur le terrain de l'aérodrome, le site de la Malcombe étant utilisé pour les vols «fiesta». Ces vols hors compétition permettront de faire voler les partenaires, de proposer au public des baptêmes de l'air et des animations. Une nacelle aménagée pour l'accès des handicapés est prévue.

En plus de ce site principal, des terrains annexes, permettant de ne pas encombrer systématiquement le même espace aérien et de varier les vols en fonction de la météo sont prévus autour de Besançon.

Les vols auront lieu tôt le matin et en fin d'après-midi. La période de «gonflage-décollage» durant environ 30 - 45 minutes, la compétition environ 1 heure.

Le championnat se déroulera sur 6 jours, du mardi 23 août au soir au dimanche 28 août à midi. La remise des prix s'effectuera lors du déjeuner venant clore la manifestation, le dimanche à midi.

Le dimanche après-midi, une «fête aérienne» est prévue à Thise, en partenariat avec l'aéro-club du Doubs. Elle comprendra des démonstrations de patrouilles aériennes, de deltaplane, d'ULM, de paramoteurs, des évolutions de modèles réduits, le largage de parachutistes depuis des montgolfières et, en clôture, l'envol général des ballons.

Si l'on s'en réfère aux chiffres de fréquentation des précédents sites organisateurs de Championnats de France (villes moyennes en général), la fréquentation attendue est de 60 000 à 80 000 spectateurs sur la semaine, sans compter la fête aérienne qui viendra clore la manifestation.

Budget

Le budget global de ces six journées d'animation est de 150 000 €, comprenant :

- l'hébergement et la restauration des équipages et des officiels durant le Championnat
- la location de Micropolis pour la direction des vols, la salle de briefing, la salle de presse...
- la provision à verser à la Fédération française pour la partie «compétition»
- les lots
- l'approvisionnement en gaz
- les aspects sécurité (service d'ordre, assurances, secours, Météo France...)
- la promotion (affiches, insertion presse...)
- le coût des différentes animations aériennes du dimanche après-midi.

Les recettes proviennent pour 75 000 € des trois collectivités partenaires à ce jour (25 000 € pour chacune d'entre elles). Le solde, soit 75 000 €, est réparti entre les inscriptions des équipages «fiesta», les ventes de baptêmes de l'air, les partenariats privés...

La Commission propose le versement d'une subvention à l'association «Les vents du futur», pour un montant de 25 000 €.

Sur avis favorable de la Commission n° 1, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'ensemble de ces propositions.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 42 000 € sera à imputer sur la ligne 65.023.6574 de la Direction Communication qu'il conviendra d'abonder d'un crédit de 25 000 € en provenance de la ligne 011.415.6042/00300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.